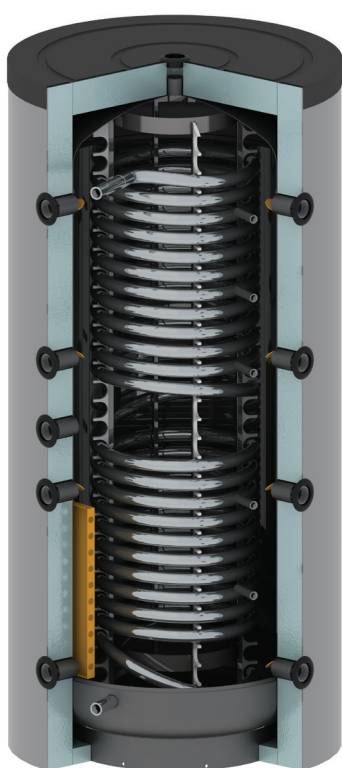
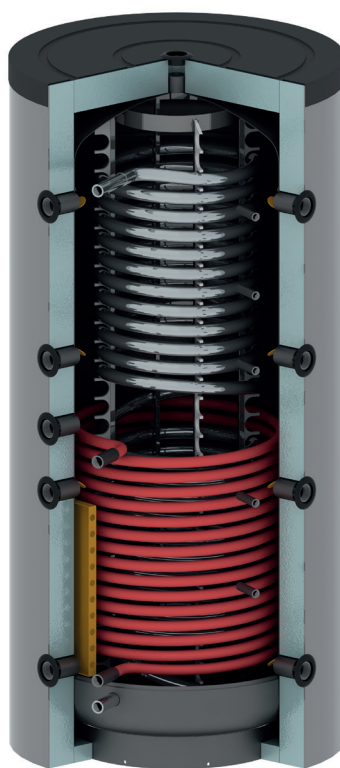


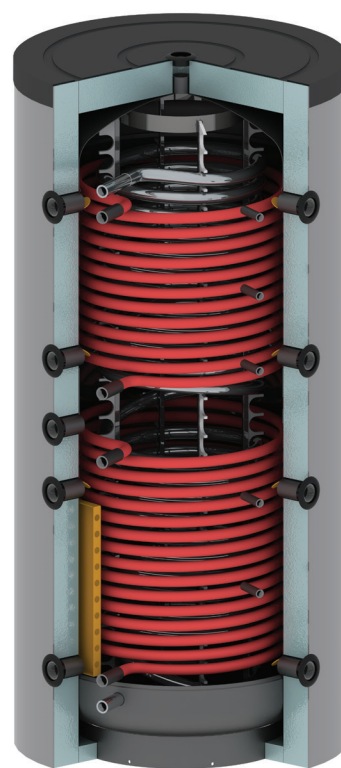
BALLONS ECS INSTANTANÉES MULTI ÉNERGIES **STA MULTI - 1S - 2S** **600 à 2000 L**



STA MULTI



STA MULTI 1S



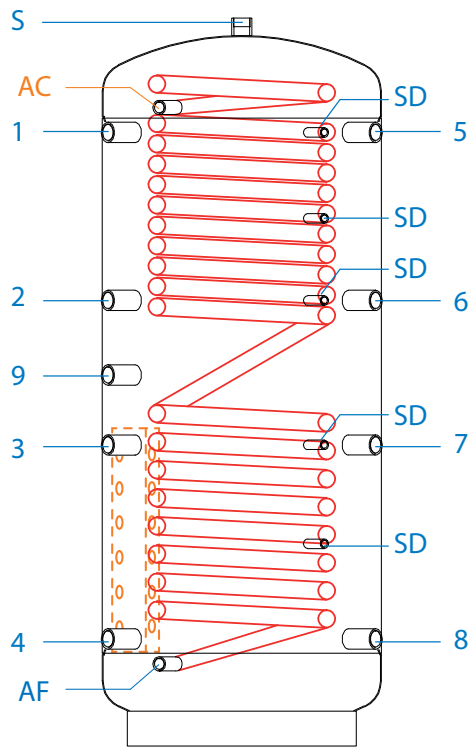
STA MULTI 2S

ÉMAILLÉ

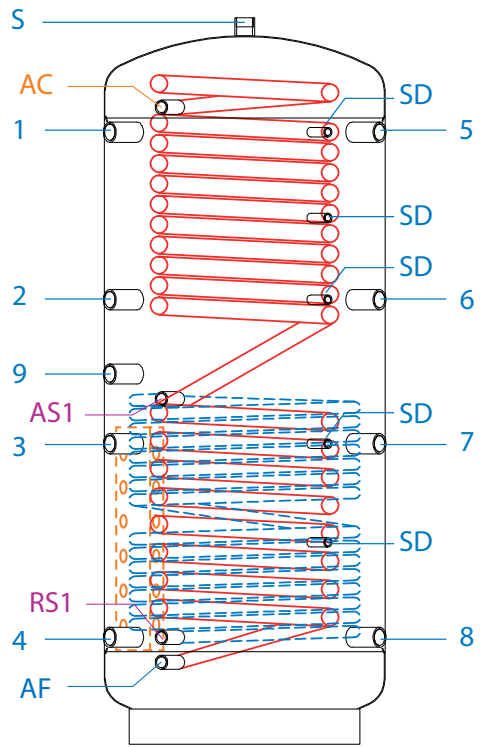
Sous réserve de modifications techniques et sans garantie ni responsabilité pour les éventuelles erreurs d'impression

V1-04_2022

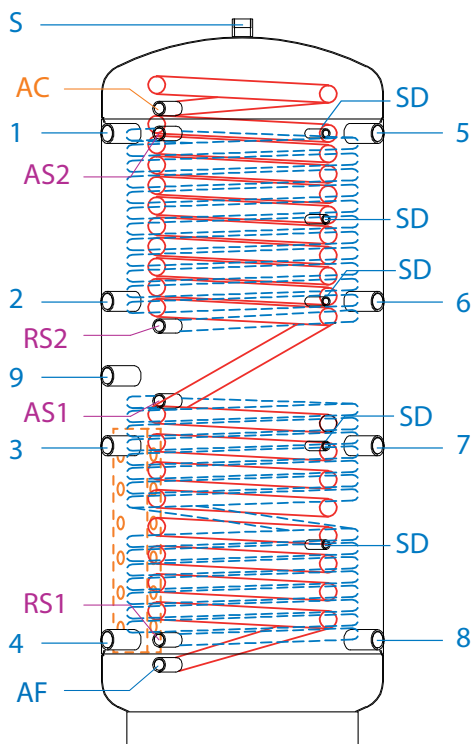
STG - GROUPE DIFFUSALP
14, rue de Mollaret
38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER
contact@diffusalp.com
TEL - 04 37 46 40 90 FAX - 04 37 46 40 92



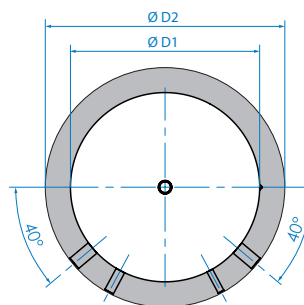
STA MULTI

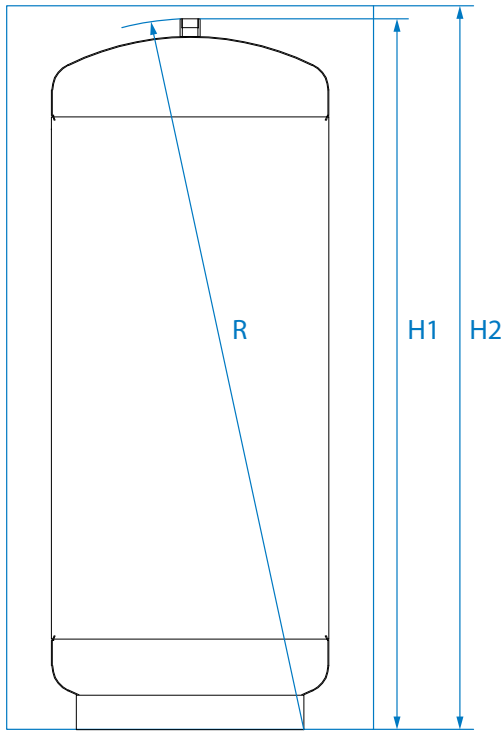


STA MULTIL 1S



STA MULTI 2S





LÉGENDE		
1	Piquage	1" 1/2
2	Piquage	1" 1/2
3	Piquage	1" 1/2
4	Piquage	1" 1/2
5	Piquage	1" 1/2
6	Piquage	1" 1/2
7	Piquage	1" 1/2
8	Piquage	1" 1/2
9	Résistance électrique	1" 1/2
S	Soupape de sécurité	1" 1/4
SD	Sonde	1/2"
RS1/2	Retour échangeur	1"
AS1/2	Départ échangeur	1"
AF	Entrée eau chaude sanitaire	1"
AC	Sortie eau froide sanitaire	1"

Modèle	1-5	2-6	3-7	4-8	9	AF	AC	RS1	AS1	RS2	AS2	Ø D1	Ø D2	R	H1	H2
600	1394	994	594	224	804	149	1468	224	724	994	1344	700	900	1673	1643	1700
800	1426	1026	626	256	866	181	1500	256	801	1026	1386	790	990	1720	1685	1760
1000	1720	1249	844	300	1040	220	1800	300	970	1180	1720	790	990	2069	2040	2090
1500	1750	1285	900	350	1128	261	1839	350	1000	1240	1750	1000	1200	2193	2149	2200
2000	2025	1489	959	325	1214	235	2114	325	1105	1475	2025	1100	1300	2431	2374	2420

	Unité	600	800	1000	1500	2000
Volume de l'échangeur sanitaire Inox	L	20	30	38	50	50
Contenu d'eau du serpentin Supérieur / Inférieur	L	8.4/12.6	12.6/16.8	16.8/21.0	16.8/25.2	21.0/29.4
Surface de l'échangeur ECS	m ²	4.0	6.0	7.5	10.0	10.0
Surface de l'échangeur tubulaire Supérieur / Inférieur	m ²	1.2/1.8	1.8/2.4	2.4/3.0	2.4/3.6	3.0/4.2
Débit primaire d'irrigation Supérieur / Inférieur	m ³ /h	0.5/0.7	0.7/0.93	0.93/1.16	0.93/1.41	1.16/1.63
Perte de charge de l'échangeur ECS	mbar	102	388	688	1218	1218
Perte de charge de l'échangeur Supérieur/ Inférieur	mbar	6/16	16/32	32/67	32/105	67/155
Puissance de l'échangeur ECS	kW	80	120	140	165	165
Production ECS 80/60° C - 10° / 45°	m ³ /h	1.97	2.95	3.44	4.05	4.05
Puissance de l'échangeur 80/60° C Supérieur / Inférieur	kW	10.8/16.2	16.2/21.6	21.6/27.0	24.6/32.4	27.0/37.8
Hauteur avec isolation	mm	1700	1760	2090	2200	2420
Diamètre avec isolation 100 mm	mm	900	990	990	1200	1300
Diamètre sans isolation	mm	700	790	790	1000	1100
Pertes thermiques (Ua) / Isolation M1 100 mm	W/K	2.51	2.60	3.20	3.79	4.54
Hauteur de basculement sans isolation	mm	1673	1720	2069	2193	2431
Poids à vide STA MULTI	kg	121	136	172	236	315
Poids à vide STA MULTI 1S	kg	145	169	202	272	366
Poids à vide STA MULTI 2S	kg	158	192	232	308	401

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Pression maximale de service

3 bar










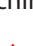
Température maximale

95°C

Pression maximale de l'échangeur

10 bar

INSTRUCTIONS

-  Il est recommandé d'installer un vase d'expansion, avec des dimensions adéquates, dans le circuit sanitaire et chauffage
-  Installer dans l'entrée de l'eau froide une soupape de sécurité, selon l'étiquette et le type d'application
-  Une surveillance périodique du fonctionnement des soupapes de sécurité (mensuelle) est recommandée
-  Installer un filtre fin dans l'entrée de l'eau froide
-  Dans le cas d'eau d'une dureté > 24 °F, il est nécessaire d'installer un adoucisseur pour éviter les accumulations excessives de calcaire, car la formation naturelle de tartre ne donne pas droit à la garantie de fabricant
-  Un nettoyage régulier augmente l'hygiène et l'efficacité, et réduit les coûts énergétiques. Il est recommandé de faire un nettoyage prophylactique de l'échangeur ECS et d'installer un dispositif de rinçage
-  Les chauffe-eau doivent être exclusivement utilisés conformément aux conditions indiqués sur la plaque signalétique
-  L'eau de chauffage doit être conforme avec la prescription EN14868
-  Eviter les installations mixtes et effectuer le raccordement du ballon, de sorte que ne se produise pas de réactions électro-chimiques. L'égalisation de potentiel de la tuyauterie doit être conforme à la DIN 50927
-  Avant de remplir les échangeurs, effectuer le rinçage interne des tubes

Ce qui suit, est déterminant pour la validité de la garantie.

1. L'installation doit:

- Etre exécutée par un installateur agréé.
- Prévoir si nécessaire, l'installation d'un réducteur de pression à l'entrée de l'eau froide.
- Prévoir l'installation d'un vase d'expansion (voir le tableau de dimensionnement des vases d'expansion) dimensionnés selon la capacité du ballon (on conseille le dimensionnement par un technicien qualifié).

2. Vérifier avant la mise en route, le serrage de toutes les vis du trou d'homme, couple 20 Nm.

3. La température interne du ballon doit être toujours en dessous de 95°C (70°C pour les modèles en Résine).

4. Le nettoyage interne de la cuve doit être fait tous les 12 mois.

5. Pour éviter la corrosion, les anodes doivent être contrôlées tous les 12 mois. Ce délai est réduit à 6 mois si l'eau est particulièrement agressive. Si la section d'anode est inférieure à 22 mm, elle doit être remplacée. Si elle est couverte de calcaire, elle doit être nettoyée.

DIMENSIONNEMENT DU VASE D'EXPANSION CHAUFFAGE

	Taille min. du vase d'expansion	Taille max. du vase d'expansion
600	36 L	50 L
800	50 L	80 L
1000	50 L	100 L
1500	80 L	150 L
2000	100 L	200 L

Réservoirs de stockage d'eau primaire chauffage et production instantanée ECS

- Réservoir vertical en acier
- Stockage intérieur
- Orifices suivant croquis

Les réservoirs ne sont pas prévus pour être utilisés en eau chaude sanitaire.

Ils sont prévus pour être utilisés en circuit fermé uniquement.

Uniquement le serpentin en Inox est utilisé pour l'eau chaude sanitaire.

Les équipements électriques sont réalisés en respect des textes réglementaires suivant :

- Décret 95 - 1081 du 03.10.95 relatif à la sécurité des personnes, des animaux et des biens lors de l'emploi des matériels électriques destinés à être employés dans certaines limites de tension.

- Transposition en droit français de la directive européenne basse tension 73 / 23 / CEE.

- Certains articles des normes

* NF EN 60335 - 1 (indice de classement C 73800)

* NF EN 60335 - 2 - 21 (indice de classement C 73821) .

ENTRETIEN

La fréquence des interventions dépend de l'eau stockée (dureté - turbidité - agressivité etc...) et du débit.

En conséquence il appartient de définir les périodicités d'entretien en fonction de chaque utilisation en ne dépassant pas les délais maximum indiqués ci dessous

Les opérations d'entretien suivantes sont à appliquer en fonction de l'équipement du ballon.

A la mise en service :

- Resserrer les connexions du thermoplongeur après une semaine de fonctionnement
- Manœuvrer la ou les soupapes de sécurité

Entretien mensuel :

- Vérifier le bon fonctionnement :

- du purgeur d'air
- de la soupape
- du thermostat

Entretien semestriel :

- Resserrer les connexions du thermoplongeur afin d'éviter les échauffements

Entretien annuel :

- Démontez le thermoplongeur et le nettoyez de tout dépôt
- Nettoyez l'intérieur du réservoir des dépôts éventuels
- Vérifiez le bon fonctionnement du circulateur

GARANTIES

Le fabricant s'engage à donner une prestation de garantie sur tous ses produits qui sont équipés d'un numéro de série. Toutes réclamations pour défauts de fabrication doivent être signalées par écrit dans un délai de 3 jours. Le fournisseur satisfait ses engagements de garantie à son choix, soit en réparant les éléments défectueux, soit en mettant à disposition les pièces de rechange au départ de l'usine. Toutes Prétentions de remboursements supplémentaires sont exclues des garanties.

Les prestations de garantie sont entendues selon les conditions suivantes :

- Chaque réclamation doit nous parvenir avant de procéder à des modifications ou travaux complémentaires ou transfert à un tiers.
- L'installation doit être exécutée par des personnes compétentes et qualifiées, prévoyant la soupape de sécurité et le vase d'expansion correctement dimensionnés.

Sont exclus de la garantie les dommages découlant de :

- Montage et conceptions d'installations qui ne répondent pas au niveau technique ou non conforme à la fonction prévue.
- Dommages découlant de cas de force majeure, d'influence de collision pendant le montage ou le transport.
- Dépôt excessif de boue ou d'autres parties de l'installation dans les corps du ballon ou bien dommages provoqués par défaut de contrôle de fermeture des brides , boulons etc.
- Il est entendu que chaque réclamation de dommages ne donne aucun titre de rétention sur le paiement de la marchandise.

Le défaut de paiement à l'échéance fixée par les conditions de vente entraîne la déchéance de garantie. Toutes autres exigences de l'acheteur pour dommages direct et indirect sont exclues.



STG - GROUPE DIFFUSALP
14, rue de Mollaret
38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER
contact@diffusalp.com
www.stgfrance.com
TEL - 04 37 46 40 90 FAX - 04 37 46 40 92